

TRANSMIS LE 21 DEC 2022
REÇU LE 21 DEC 2022
AFFICHÉ LE 21 DEC 2022
NOTIFIÉ LE 21 DEC 2022
PUBLIÉ LE 22 DEC 2022
EXÉCUTOIRE LE 22 DEC 2022

2022/...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°24

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 22PE91 – RÉSERVATION DE
BERCEAUX EN CRÈCHE :**
LOT n°1 : Crèche « Bout Choux »
LOT n°2 : Crèche « Les p'tites graines »
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois de décembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ

Sabrina FORTUNATO : Florence DECOURTY

Marion WERNER : Claire LE BERRE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Maryem EL AMRANI : Michelle SCHIDERER

Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE

Rachel SABATIER-GIRAULT : Étienne LE BÉCHEC

Valentin BARTECKI : Xavier MELKI

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Absent excusé

Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

Secrétaire de séance :

Patrick BOULLÉ

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : Patrick BOULLÉ a reçu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et il les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N°24

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 22PE91 – RÉSERVATION DE BERCEAUX EN CRÈCHE :
LOT n°1 : Crèche « Bout Choux »
LOT n°2 : Crèche « Les p'tites graines »
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3°,

CONSIDÉRANT la fin du précédent marché de réservation de berceaux en crèche privé le 3 janvier 2023, il s'avère nécessaire de prévoir la mise en place d'un nouveau contrat afin d'offrir aux franconvillois une solution de garde d'enfants en bas âge, en complément de l'offre communale,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE (27/09/2022), au BOAMP (25/09/2022), sur le profil acheteur et sur le site de la Ville, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché relatif à la réservation de berceaux en crèche (22PE91),

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant au pouvoir adjudicateur de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour ce marché,

CONSIDÉRANT la décision de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée en date du 06/12/2022 attribuant le marché à la société LA MAISON BLEUE pour les lots 1 et 2,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché,

APRÈS l'avis de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée en date du 06/12/2022 et de la Commission Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité en date du 06/12/2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Marchés Publics

Question n°24 du CM du 15 décembre 2022 - P 2/2

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le marché relatif à la réservation de berceaux en crèche avec la société LA MAISON BLEUE (sise 148-152 route de la Reine – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT) –

Pour le lot n°1 : pour un montant global et forfaitaire de 348 865 € HT

Pour le lot n°2 : pour un montant global et forfaitaire de 174 433 € HT

Article 2 : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 4 janvier 2023. Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France



À l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire



Par délibération du Maire
et de l'Adjoint au Maire

22 DEC 2022

Jeanne Chastel - Guigo

Acte à classer**DEL15122022Q24**

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-21T16-07-59.00 (MI242133442)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20221215-DEL15122022Q24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 22PE91 - RESERVATION
DE BERCEAUX EN CRÈCHE : LOT n.1 : Crèche " B...
Choux " LOT n.2 : Crèche " Les p'tites graines
" AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE ...
LE MARCHÉ.

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Acte : 24 - CP - Marché n°22PE91.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/12/22 à 16:07

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 21/12/22 à 16:07

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 21/12/22 à 17:22

